



ARGENT & LOGEMENT

Retraite Ne vous trompez pas de plan d'épargne !

Enquête

Les meilleurs plans d'épargne retraite (PER) ne se trouvent pas forcément dans les banques ni dans les compagnies d'assurances. Des offres intéressantes existent ailleurs.

Quelles ressources lorsque l'heure de la retraite aura sonné? Conscients que la pension ne sera peut-être pas suffisante pour leur garantir un niveau de vie acceptable à l'heure du troisième âge, bon nombre de Français cherchent des solutions pouvant leur procurer des revenus complémentaires. Parmi elles, le Plan épargne retraite (PER), créé en 2019, et accessible entre 18 et 68 ans, mérite toute l'attention, à condition de ne pas se tromper au départ.

LA MEILLEURE STRATÉGIE À ADOPTER

Composé essentiellement d'un fonds en euros garantissant le capital investi mais aussi de fonds en unités de compte (UC) plus risqués, comme les actions ou les titres immobiliers, le PER individuel était déjà détenu par trois millions d'épargnants à la fin 2022, pour un encours de près de 50 milliards d'euros, selon le ministère de l'Économie. Comme en assurance-vie, le choix d'un acteur proposant un bon fonds en euros est primordial. Mais en ces

temps de forte inflation, les unités de compte permettent d'envisager une rémunération plus ambitieuse. Pour y parvenir, la meilleure stratégie passe par la sélection d'un plan peu chargé en frais au départ, puis par une gestion adaptée de son plan tout au long de sa vie afin d'optimiser son rendement.

PRENDRE LE TEMPS DE COMPARER LES OFFRES

Les PER les plus rentables sont ceux qui affichent certes de bons résultats financiers, mais pas seulement. Encore faut-il que ces performances ne soient pas altérées par des frais trop élevés. Or, comme nous l'avons déjà déploré dans nos colonnes, les plans d'épargne retraite commercialisés par les réseaux bancaires et d'assurance sont souvent accablés de frais; ceux-ci pouvant parfois atteindre 5 % des capitaux versés sur certains postes. Cotées en Bourse, ces grandes entreprises doivent rendre des comptes à leurs actionnaires, ce qui implique souvent des marges importantes. D'autres acteurs n'ont pas cette

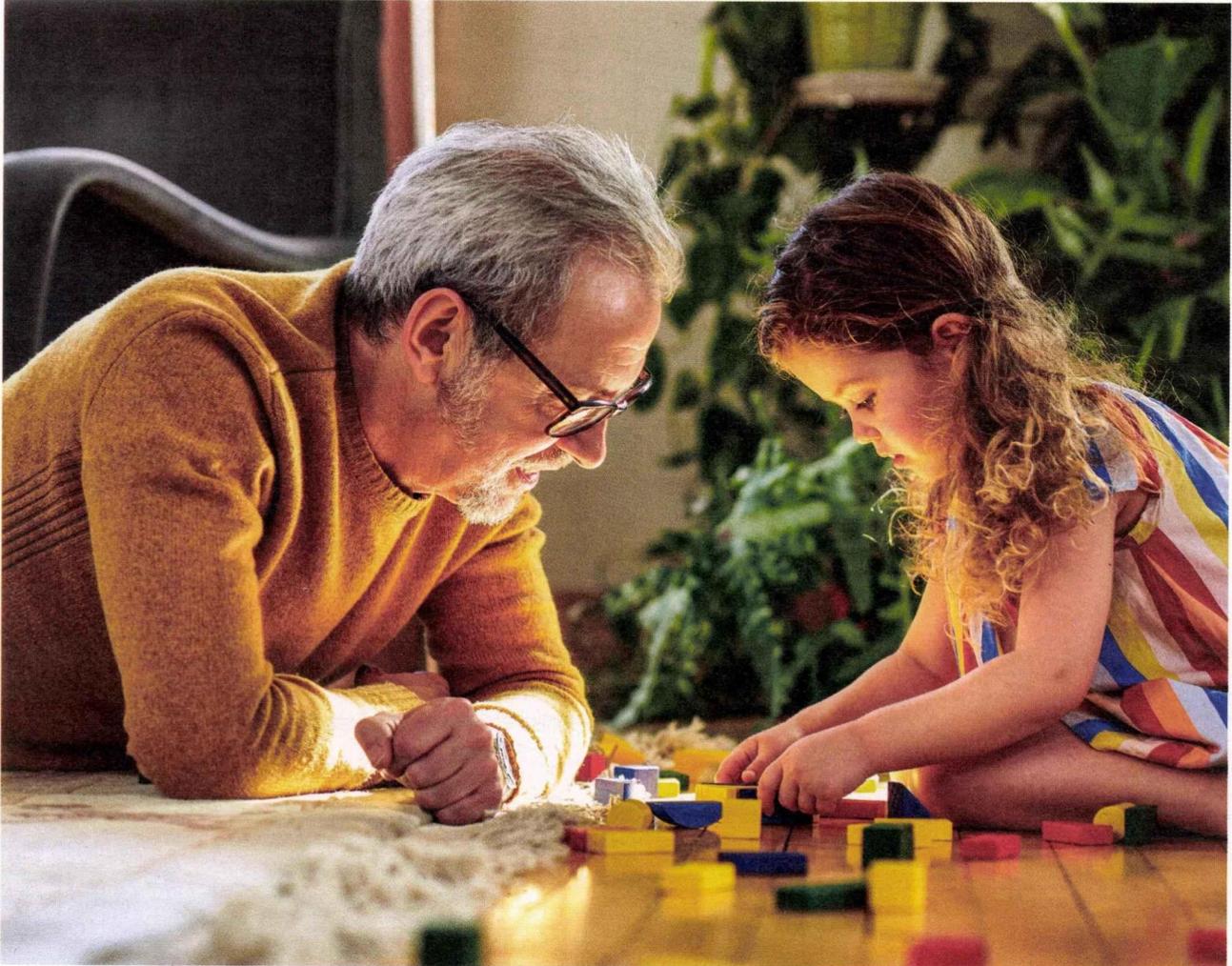
Des frais importants peuvent impacter le rendement.

contrainte et affichent une politique tarifaire plus attractive. Il est donc judicieux de s'intéresser à leur offre, tout en les comparant, car la case « frais » reste lourde de conséquences sur le

rendement du produit. Associations d'épargnants, mutuelles ou plateformes Internet: nous avons analysé les plans les plus en vue.

LA MULTIPLICATION POSSIBLE DES FRAIS

Cinq indicateurs doivent être surveillés. D'abord, regardez les frais sur versements, prélevés lors du premier versement, puis à chaque virement effectué sur le plan. Hormis les PER de l'Agipi et de MMA qui affichent de trop lourds 5 % et 4 % maximum, les autres plans de notre sélection sont dignes d'intérêt, plusieurs ne prélevant même aucuns frais sur versement. À noter que la Maif propose un barème dégressif de 2,40 % (2,20 % sur les versements programmés) à 1 % en fonction du montant des versements. Ensuite, les frais annuels



Une fiscalité attractive

- **S'il fonctionne de façon assez similaire à un contrat d'assurance-vie, le PER n'est pas un produit d'épargne classique.**

- **Les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite où la sortie s'effectue en rente, en capital ou en un mixte des deux.**

- **Certaines situations permettent de sortir avant le dénouement: acquisition de la résidence principale, invalidité, décès du conjoint, surendettement, chômage non indemnisé ou cessation**

d'activité non salariée.

- **Comme en assurance-vie, les fonds placés sur le PER produisent des intérêts (un risque de perte en capital existe, toutefois, sur les unités de compte) et se capitalisent plus ou moins fortement, en fonction des placements choisis et de la vie des marchés.** « *Sur le plan fiscal, signale Cyrille Chartier-Kastler, fondateur de la plateforme Good Value For Money,*

les versements sur le PER sont au choix du souscripteur, déductibles du revenu imposable, dans la limite, cette année, d'une déduction de 35 194 € pour un salarié (ou 10 % maximum des revenus professionnels 2022), et de 87 984 € pour un travailleur non salarié (grâce à l'ajout de 15 % du bénéfice imposable). » S'il n'a pas été « consommé » au cours des trois années précédentes, ce plafond annuel peut se cumuler.

- **Attention à la sortie (en rente ou en capital), au moment de la retraite: les montants sont alors imposés sur l'impôt sur le revenu (IR) ou à 30 % (flat tax). Le bénéficiaire fiscal de l'opération doit tout de même être concret; le taux de son IR étant normalement moins important à la retraite que lors de sa période d'activité.**
- **Le PER est donc particulièrement indiqué fiscalement pour les contribuables taxés à 30 % et au-delà.**

●●● de gestion, qui touchent à la fois le PER mais également les unités de compte : ils peuvent varier du simple au quadruple, entre 0,50 % et 2 % pour les PER retenus.

OPTIMISER LE RENDEMENT

Les frais d'arrérage sont prélevés au dénouement du plan, lors du versement de la rente, si la sortie en capital n'a pas été choisie. Certains PER n'en prévoient pas alors que d'autres présentent une facture pouvant atteindre 3 %. Attention à ne pas se faire reprendre à la sortie ce que l'on n'a pas versé à l'entrée !
Gare aussi aux frais cachés. Les fiches d'information des PER ne les décrivent pas en détail. Par exemple,

BON À SAVOIR

Un PER peut aussi s'ouvrir dans le cadre de l'épargne salariale. Depuis 2019, le PER collectif bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PER individuel, avec la possibilité de déduire le montant de ses versements de son revenu imposable. Avantages du PER collectif : le versement peut être abondé par l'entreprise (celle-ci ajoute une somme) et les frais de gestion annuels sont pris en charge par cette dernière.

les frais annuels de gestion sont annoncés pour une gestion « libre », effectuée par l'épargnant. Mais s'il choisit une gestion « pilotée », c'est-à-dire déléguée à un gestionnaire qui sélectionne les actifs en fonction du profil et des objectifs choisis, le service est payant. Cela

ajoute, en général, 0,20 à 0,80 % de frais supplémentaires. De même, des frais sont parfois ajoutés sur certains supports : par exemple, 0,30 % supplémentaire pour une unité de compte en particulier... Les supports immobiliers comportent ainsi des frais en plus. Si plusieurs des unités de compte sélectionnées sont à surcoût, la note peut vite grimper ! Enfin, des frais d'arbitrage (jusqu'à 0,80 %) peuvent aussi être prélevés si le souscripteur en gestion libre demande un changement d'allocation d'actifs.
Une fois choisi un PER avec des frais acceptables, il faut décider de son mode de pilotage, de façon à optimiser son rendement. Tout investir sur les fonds en euros pour bénéficier

Les résultats de notre enquête

	Distributeur	Frais d'entrée ou d'adhésion	Frais sur versements (maximum)	Frais annuels de gestion des fonds en euros (max)
PER d'associations				
• AFER Retraite Individuelle	Afer	20 €	3 %	1 %
• Asac-Fapes PER	Asac-Fapes	10 €	0	2 % (garantie partielle)
• FAR PER	Agipi	45 €	5 %	0,70 % + 10 % sur la performance financière
PER de mutuelles				
• Ampli PER Liberté	Ampli Mutuelle	0	0	0,50 %
• PER individuel Carac	Carac	20 €	0	0,90 %
• Complice Retraite	Matmut	20 €	1,50 %	0,80 %
• LFM PER'Form	La France Mutualiste	25 €	0	0,77 %
• MACIF PER	Macif	0	1 %	0,60 %
• MIF PER Retraite	MIF	10 €	0	0,60 %
• MMA PER Avenir	MMA	15 €	4 %	0,80 %
• PER responsable et solidaire	MAIF	0	2,40 %	0,60 %
• PER individuel	Harmonie Mutuelle	20 €	2,50 %	0,60 %
• PER Winalto Retraite	MAAF	15 €	2 %	0,60 %
Plateformes Internet				
• Liberté PER	Meilleurtaux Placement.fr	0	0	2 %
• PERin Matla	Boursorama.com	0	0	0,50 %
• PER Placement Direct	Placement-direct.fr	25 €	0	0,60 %
• Ramify PER	Ramify.com	0	0	1 %

Tableau réalisé avec la collaboration de Good Value for Money. *UC : Unités de comptes ** : Rendement distribué aux clients (rendement du fonds en euros + bonification éventuelle).

de la garantie du capital n'est pas forcément pertinent si l'on est à plusieurs décennies de sa retraite. Son rendement ne couvre actuellement que la moitié de l'inflation.

Soyez prudent face aux fonds investis en immobilier.

PILOTEZ VOTRE GESTION

Cette longue période d'épargne doit être mise à profit pour booster la rémunération du Plan, via des investissements plus risqués mais plus rémunérateurs. Il sera bien temps, à l'approche de la retraite, de sécuriser le PER en le basculant, au moment opportun et lorsque les marchés seront propices à une vente,



des fonds en unités de compte vers le fonds en euros.

C'est d'ailleurs la stratégie retenue dans les gestions pilotées proposées aux épargnants. L'allocation d'actifs du PER évolue au fil du temps pour sécuriser les fonds à l'approche de la retraite du souscripteur. La gestion pilotée étant payante, les épargnants ont intérêt à la réaliser eux-mêmes, en choisissant un équilibre en faveur des unités de compte en début de Plan et en faveur des fonds en euros à la fin du PER. Attention, si le souscripteur a un projet précis (achat de sa résidence principale dans cinq ans, par exemple, avec utilisation prévue des fonds du PER), il a évidemment intérêt à se montrer prudent... sans toutefois investir 100 % de ceux-ci dans le fond en euros.

LISSEZ LE RISQUE DES UNITÉS DE COMPTE

La sécurisation passe aussi par des investissements programmés en prévoyant chaque mois le virement automatique d'une certaine somme du compte bancaire sur le Plan. Investir au fil du temps et donc à des périodes affichant des cours de marchés (notamment boursiers) différents, permet de lisser le risque des unités de compte. Leur nombre est plus ou moins important selon les PER; certains en proposent plusieurs centaines!

On ne peut que recommander la prudence face aux fonds investis en immobilier, souvent présentés comme plus sûrs que les fonds investis en Bourse. Sachez que certaines Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sont actuellement à la peine... Un tel choix pourrait se justifier, mais dans le cadre d'un placement à long terme. En résumé pour vous guider, évitez les frais, choisissez un bon fonds en euros et pilotez, ou faites piloter, votre gestion. ●

FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ

Frais annuels de gestion des UC* (max)	Frais sur versement de la rente (arrérages)	Rendement net 2022 des fonds en euros**	Nombre d'unités de compte
1%	3%	1,36 % (1,25 % + 0,11 %)	87
0,50 %	0	2,30 %	500
0,96 %	2 € par arrérage mensuel 5 € par arrérage trimestriel	3,30 % (fonds Eurocroissance)	74
0,40 %	0	2,80 % (2,15 + 0,65)	9
0,90 %	0	2,50 %	13
0,80 %	1,50 %	1,90 %	5 (pas de gestion libre)
0,77 %	3%	2,31 %	16
0,80 %	1%	1,60 %	16
0,60 %	1%	2,50 %	26
0,80 %	3%	1,80 %	27
0,60 %	1,50 %	2,10 %	14
0,60 %	1%	2,70 %	10
0,60 %	3%	2,05 %	26
0,50 %	0,50 %	2,30 %	740
0,50 %	0	2,30 %	60
0,60 %	3%	3,25 % (1,70 + 1,65)	940
0,65 %	1,50 %	1,70 % (1,15 + 0,55)	771